

La BD : le chat et le feu d'artifice



1 Soir du 14 juillet : au premier feu d'artifice, le chat de Mme Lemoine, affolé par le bruit, saute par la fenêtre ouverte. **Les soirs de feux, gardez vos animaux à l'intérieur, fenêtres fermées.**



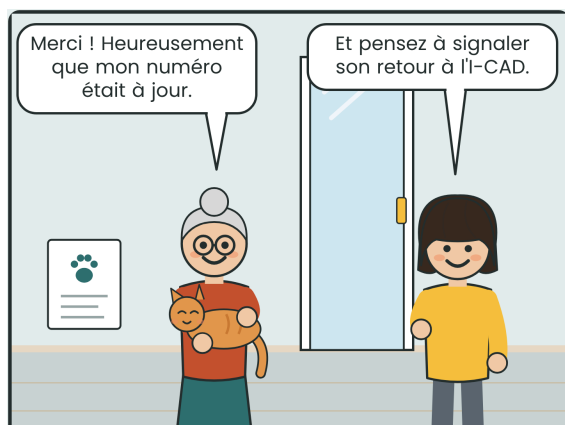
2 Le chat a disparu dans la nuit. Léo pense aussitôt à la puce : un chat ou un chien identifié peut être rendu à son propriétaire, **si ses coordonnées sont à jour** au fichier national I-CAD.



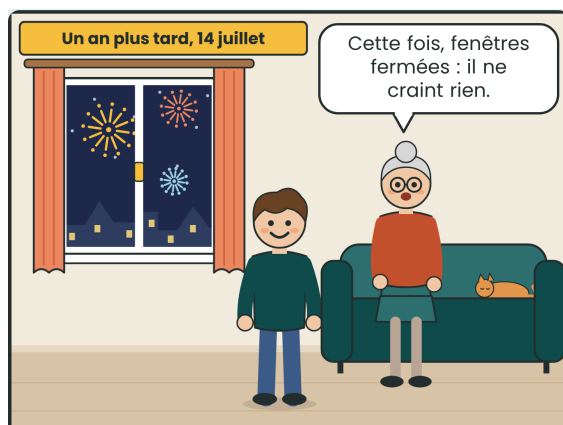
3 Le soir même, Mme Lemoine **met à jour son numéro et déclare la perte sur i-cad.fr**, dans son espace Détenteur. Le lendemain, elle prévient la mairie, les vétérinaires et les refuges.



4 Une voisine trouve le chat et l'apporte chez le vétérinaire. **Un animal trouvé ne se garde pas** : un vétérinaire lit sa puce, ou la mairie indique la fourrière, qui recherche le propriétaire.



5 Retrouvailles : grâce à la puce et au numéro à jour, le vétérinaire a pu joindre Mme Lemoine. **Une fois l'animal retrouvé, signalez-le aussi à l'I-CAD**, pour clore la déclaration de perte.



6 À retenir : **identification obligatoire** des chiens de plus de 4 mois et des chats de plus de 7 mois, **coordonnées à jour** sur i-cad.fr. Animal trouvé : on ne le garde pas, on le signale.



Toute la fiche : portail-habitat.fr/animal-perdu-trouve

i-cad.fr · I-CAD : 09 77 40 30 77 (du lundi au vendredi) · votre mairie · votre vétérinaire

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion.